L'Autorité publie son guide destiné aux PME

Publié le 28 janvier 2020

L'Autorité souhaite développer, dans une démarche préventive, la connaissance du droit de la concurrence pour l'ensemble des entreprises, afin qu'elles évitent de se trouver en infraction et qu'elles sachent se servir des outils du droit de la concurrence pour lutter contre les ententes ou les abus dont elles peuvent être les victimes.

Dans une démarche de pédagogie, l'Autorité a créé un espace en ligne, intégralement dédié aux PME avec un triple objectif :

- Expliquer les règles de concurrence afin de **sensibiliser** les PME pour prévenir la commission d'infractions, notamment par négligence ou méconnaissance des règles du jeu ;

- les **aider à agir** lorsqu'elles ont franchi la ligne rouge ;

- les **guider** quand elles sont victimes de pratiques anticoncurrentielles.

L'AUTORITÉ DE LA CONCURRENCE CRÉE UN GUIDE À L'ATTENTION DES PME

Lire le communiqué de presse

L'ESPACE DÉDIÉ AUX PME

Accéder à l'espace